

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-13

ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE RESTITUTION CLASSES PARC 2023-2024

Date de la convocation
19/03/24

Le 26 mars 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine			x		
MARTIN Valéry			x		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie		P. BRUGERE	x		
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		B. POUYAUD	x		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)



CODE PROJET : 7101 Classes Parc

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire

Mesure 32 : Concevoir un programme éducatif territorial

Contrat de Parc 2018-2022 – Fiche action n°26

Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu, la délibération n°B.2019-111 du 03 décembre 2019 ;

Vu, la délibération n°B.2022-51 du 14 juin 2022 ;

Considérant le projet de Charte 2018-2033, tels notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (Concevoir un programme éducatif territorial)

Contexte

Pour l'année scolaire 2023-2024, 6 programmes thématiques créés pour la période 2022-2023 ont été repropoés aux écoles, à savoir :

- 1) " PETITS MAIS VITAUX " ... **LES POLLINISATEURS**
- 2) "REVENONS A NOS MOUTONS"... **PASTORALISME ET PAYSAGE**
- 3) UNE VIE LA NUIT, enjeux liés à la **préservation d'un CIEL NOIR**
- 4) LA LENGA DE CHAS NOS ... INITIATION A L'**OCCITAN**
- 5) DE LA SOURCE AU ROBINET... **L'OR BLEU**
- 6) LA **FORET DE A A Z**

Il a été possible de répondre positivement aux 16 classes (287 élèves) ayant souhaité s'inscrire sur ces programmes.

Les animations sont actuellement en cours au sein de chaque classe et ce jusqu'à la fin du printemps 2024.

Depuis 2016, une journée de restitution entre les classes participantes est organisée en fin d'année scolaire, permettant l'échange et la rencontre entre les classes.

Description du projet :

L'exploitation pleine et entière du budget dédié aux classes Parc 2022-2023 a conduit à relancer une candidature des écoles à des animations en classe jusqu'à la fin du printemps 2024. Du reste, si l'enveloppe budgétaire prévue va être pleinement utilisée, il apparaît qu'aucun budget n'avait été prévu pour cette rencontre traditionnelle.

Cependant face à son intérêt, nous proposons de clôturer un programme historique du Parc – les Classes Parc – par cet évènement qui tournera la page vers une prise en charge en régie de ces animations.

En effet, à partir de la rentrée scolaire prochaine, le format des Classes Parc sera différent. Un catalogue d'animations thématiques (spécifiques aux enjeux Parc), avec des interventions en classe plus ponctuelles (souvent ½ journée) sera proposé aux écoles du territoire. Un grand nombre d'animations sera conduit par des agents du Parc, ayant des compétences pédagogiques et des envies de transmettre.

Le format « journée de restitution » sera à repenser dans ce nouveau cadre.

Budget et Plan de financement

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Journée de restitution (spectacles, frais de bouche et transports des élèves) pour 16 classes	5 000	Europe FEDER (60%)	3 000
		Contrat de Parc (20%)	1 000
		Autofinancement PNR (20%)	1 000
Coût total en € TTC	5 000	total en €	5 000

Les recettes prévisionnelles sont indiquées sous réserve de l'éligibilité de l'action au programme FEDER.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le budget prévisionnel permettant d'organiser cette journée de restitution entre les écoles ayant participé au dispositif Classes Parc ;
- d'autoriser le Président à :
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le budget prévisionnel ci-dessus permettant d'organiser cette journée de restitution entre les écoles ayant participé au dispositif Classes Parc ;
- d'autoriser le Président à :
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;

- Prendre toute décision concernant cette opération.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
 délibération a été transmise en
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
 du contrôle de légalité le 02-04-24
 Et qu'elle a été affichée le 04-04-24



REÇU LE
02 AVR. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)